

Les crédits

gouvernement fédéral investira environ 2,7 milliards de dollars dans ces cinq secteurs.

Nous donnons des pouvoirs aux individus et aux collectivités locales, de même qu'aux gouvernements provinciaux. Certains de ces organismes seront peut-être ceux que le député a portés à l'attention de la Chambre.

Nous devons placer ce débat dans le bon contexte. Le gouvernement fédéral trouvait que le régime en place actuellement ne fonctionnait pas. Le député le sait certainement parce que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays nous l'ont dit. Il y avait un écart beaucoup trop grand entre les emplois disponibles et les compétences des travailleurs disponibles, ce qui faisait également augmenter le chômage.

Ce qu'il y a de positif dans notre système, c'est qu'il est mieux ciblé. Il regroupe 39 programmes en cinq. Ce sont cinq programmes que nous savons efficaces parce que nous en avons fait l'essai au cours des deux dernières années.

Si nous prenons l'aide au travail indépendant, 34 000 personnes ont participé à ce programme et 68 000 emplois ont été créés. Quant aux suppléments de salaire, ils ont permis aux gens de garder leurs emplois plus longtemps et d'accroître leurs revenus. C'est quelque chose que nous devons faire en tant que gouvernement. Nous devons donner aux gens des possibilités d'emploi et aussi de bons emplois qui leur permettront d'augmenter leur niveau de revenu.

Je veux conclure ma réponse en retournant complètement la question que m'a posée le député au sujet de mon discours. Ce que je veux dire par là, c'est que, même si nous débattons cette motion à la Chambre des communes, nous constatons certainement que les Canadiens sont confrontés aux défis d'une économie en constante évolution. J'ai parlé des jeunes, des travailleurs âgés, des personnes qui ont plusieurs emplois et des travailleurs à temps partiel, de tous ces gens qui, sous le régime d'assurance-chômage actuel, sont vraiment marginalisés ou exclus. Nous constaterons que les Canadiens répondent bien au nouveau régime d'assurance-emploi. Il leur assure une meilleure protection. Il leur donne une plus grande sécurité du revenu et des chances accrues. Il reconnaît que, dans une économie qui change constamment, nous devons avoir de meilleurs programmes, des programmes mieux ciblés.

Au point de vue de l'équité, il faut penser que des Canadiens à faible revenu ayant des personnes à charge auront un supplément qui leur permettra d'atteindre environ 80 p. 100 de leur revenu moyen. Ceux qui ont été exclus de l'assurance-chômage ou dont les prestations sont arrivées à leur fin au cours des trois dernières années auront accès aux programmes. Actuellement, tout ce que ces gens peuvent faire, c'est de s'en remettre à l'aide sociale.

Les gens qui recevaient des prestations parentales au cours des cinq dernières années auront aussi la chance de profiter de l'une des cinq sources du fonds d'investissement en ressources humaines. Cela pourra se révéler être une importante voie d'accès au marché du travail pour les chômeurs.

Dans l'ensemble, les réactions que j'ai entendues aujourd'hui sont équilibrées. Les petites entreprises applaudissent à ce changement, essentiellement parce qu'il réduit leur fardeau fiscal. Elles croient vraiment que c'est à leur avantage, parce l'assurance-emploi prévoit des mesures actives qui permettront de mettre à leur disposition de meilleures ressources humaines.

• (1300)

Nous, au gouvernement fédéral, nous voulons collaborer pleinement avec nos homologues provinciaux pour nous assurer que tout cela se fera en partenariat. En dernière analyse, le projet de loi sur l'assurance-emploi, qui a été déposé vendredi, a vraiment pour objet de susciter des changements intéressants dans la vie des Canadiens et d'améliorer leur qualité de vie.

[Français]

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais remercier et encore féliciter le secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines.

Vous savez, on s'engage dans un débat assez important qui touche une très grande majorité des mes commettants du comté de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine. Je ressens beaucoup d'émotion parce que, en tant que député, je vis quotidiennement surtout les demandes qui sont faites auprès de moi, de mon bureau ou auprès des services que nous offrons à nos commettants. Nous tâchons de trouver des moyens afin de créer des emplois convenables et durables dans ma circonscription.

Dans la motion présentée par la députée de Mercier, on a comme l'impression et on sent d'ailleurs qu'elle a été composée avant que le ministre dépose son projet de loi ici en Chambre.

Je sens dans cette motion qu'on n'est pas prêt à travailler nécessairement avec le gouvernement canadien, qu'on met en doute un peu la sincérité des députés de ce côté de la Chambre, qu'on met en doute la sincérité du gouvernement canadien à remettre les Canadiens, les Québécois et surtout ceux des régions éloignées au travail.

Je tiens à vous dire, surtout pour le bénéfice de la population mais aussi pour celui de la députée de Mercier, critique officielle de l'opposition envers ce ministère, que ce projet de loi a l'intention de limiter, enfin d'éliminer les chevauchements et les doublages qu'on connaît fort bien dans ce système.

Encore là, pour le bénéfice des députés d'en face et de la population, c'est que le programme a été conçu de manière à harmoniser les divers programmes que nous avons pour créer et développer des emplois dans l'ensemble du Canada.

D'ailleurs, que tâchons-nous de faire? On invite les provinces, surtout ma province, la province de Québec, et sa ministre responsable de l'Emploi, M^{me} Harel, il faut bien la nommer ici aujourd'hui, on l'invite à s'attabler avec nous afin d'explorer les possibilités qui s'offrent à l'ensemble des Québécois, des entreprises et surtout des chômeurs afin de créer de l'emploi permanent, durable, et la relance, bien entendu, des économies de notre région.